
CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 19 mai 2014

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Installation de Monsieur MALLOL, président du Tribunal administratif
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14/04/2014
4. Diplôme d'université DJCE (retiré de l'ordre du jour)
5. Tarifs photocopies de copies d'examens
6. Aide financière :(concours Cassin et Association ELFA (retiré de l'ordre du jour)
7. Divers :
 - a) rectification matérielle de la maquette de la double-maîtrise en droits français et anglais
 - b). autres divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

M. Christian MESTRE, Doyen de la Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion,

Mme Frédérique BERROD, Directrice de la Fédération de Recherche, Mme Léa CONSTANS, Responsable administrative, Mme Nathalie RZEPECKI, Chargée de mission Licence AES, M. Quentin URBAN, Directeur de l'IEJ

Membres élus :

Collège A

Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Mme Caroline KLEINER, M. Jean LAPOUSTERLE, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, M. Jean-Maternelle STAUB

Collège B

Mme Fabienne GAZIN, M. Patrice HILT, Mme Monica HUBELE, M. Nicolas KILGUS, M. Emmanuel LEROUX, M. Pierre SCHAEFFER, Mme Christel SIMLER, M. Bruno TRESCHER

Collège des BIATSS

Mme Armelle DARBON, Mme Astrid HATT

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

M. Fabrice CUNNAC, Mme Inès DONISCHAL, Mme Charlotte HUGEL, M. Antoine MEYER, M. Ilyas KENADIS, suppléant

Juristes progressistes :

M. Aurélien BONNAREL

MédiaDroit :

M. Charles du COUËDIC de KERÉRANT, M. Robin HASSID, Mme Rebecca ROMAN, suppléante, M. Hugues HEITZ, suppléant

UNI-MET :

M. Alexandre WOLF-SAMALOUSSI

Personnalités extérieures :

M. Cédric LUTZ-SORG, représentant M. Jean-François BRUN, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, M. Francis MALLOL, Président du Tribunal Administratif de Strasbourg, M. Jean-Luc STOESSLE, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT à M. Jean LAPOUSTERLE

Mme Estelle NAUDIN à Mme Caroline KLEINER

M. Dominique RITLENG à Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD

M. Jean-Patrice STORCK à Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE

Collège B

Mme Delphine PORCHERON à M. Patrice HILT

Collège des Etudiants

Mme Veronika ZAYTSEVA (MédiaDroit) à M. Charles du COUËDIC de KERÉRANT

Etaient excusés :

Personnalités extérieures :

M. Eric RICOU, Président de la Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin

Etaient absents :

Membres de droit et invités :

M. Eric MAULIN, Vice-doyen en charge des masters, M. Nicolas NORD, Vice-doyen en charge des relations internationales, Mme Dominique WOLF, directrice du SCD

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace, Mme Sonia KLEISS-STARK, représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg

Le Doyen ouvre la séance à 10h05.

Le Doyen remercie les membres présents.

Il remercie tout particulièrement M. MALLOL, Président du Tribunal administratif de Strasbourg qui complète le Collège des personnalités extérieures.

1. Informations du Doyen :

- Dialogue de gestion : l'équipe décanale travaille sur le document stratégique qui engage la faculté dans le domaine de la formation, des ressources humaines, des finances, des relations internationales, sur l'année 2015 et sur les cinq années à venir. La rencontre avec les services centraux aura lieu le 4 juillet à 11 heures. Un compte-rendu sera établi à l'issue du dialogue de gestion et l'arbitrage aura lieu fin 2014.
- La Cour des Comptes contrôle l'ensemble des comptes de l'Unistra ; des composantes types et la Faculté de droit peut être considérée comme telle, seront probablement auditionnées. Nous nous devons d'être irréprochables sur les procédures, notamment en termes de service des enseignants. Le Doyen participera aux réunions organisées par les présidents des sections.
- Un digicode sera installé à l'entrée de la salle des enseignants, suite à des effractions commises sur le distributeur de boissons et dont le montant de la réparation incombe à la Faculté.
- Prochaines réunions :
 - une assemblée de faculté se tiendra le 17 juin à 10 heures
 - un conseil de faculté restreint aux professeurs et aux maîtres de conférences pour la promotion des enseignants chercheurs se tiendra le 16 juin à 10 heures

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2014

Une erreur s'est glissée dans la liste des membres élus présents : Mme Porcheron et M. Schaeffer ont été notés présents, alors qu'ils avaient donné procuration. Cette erreur sera rectifiée sur le procès-verbal.

En l'absence d'autre remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Installation de M. MALLOL

Le Conseil de Faculté, dans sa séance du 14 avril 2014, a approuvé à l'unanimité la désignation de M. Francis MALLOL, président du Tribunal administratif de Strasbourg, qui participe ainsi pour la première fois au Conseil.

M. MALLOL, très heureux d'être membre du Conseil de Faculté, remercie le Doyen.

4. Diplôme d'université DJCE

Les documents n'ont pas pu être transmis à temps. Le DJCE (Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise) est dispensé dans quelques universités. A Strasbourg, il est articulé avec le master 2 Juriste d'affaires Dans le cadre du principe de l'autofinancement des diplômes d'université et de la transparence des coûts vu l'étroite implication entre le master 2 et le DJCE, il a été nécessaire de revoir la maquette.

Compte tenu de l'importance du point, le Doyen propose de reporter ce point à un prochain conseil qui se tiendra le 2 juin à 10 heures.

5. Tarifs photocopies de copies d'examens

Les étudiants peuvent obtenir la copie de leurs épreuves d'examens, sur demande. Cette mesure est en application des dispositions de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public.

Le montant des frais de photocopies est fixé par l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif et s'élève à :

- 0,18 € par page de format A4 en impression noir et blanc
- 0,36 € par page de format A3 en impression noir et blanc

Le tarif de refacturation du coût d'envoi postal est fixé à 10,00 €.

M. URBAN pensait que la règle était de permettre à l'étudiant de consulter la copie d'examen et non d'en fournir une photocopie.

M. MALLOL précise que la demande de documents administratifs est prévue par la loi et que le Tribunal administratif est très souvent saisi pour des contestations relatives à des corrections de copies d'examens.

M. BONNAREL estime que les photocopies de documents administratifs devraient être fournies gracieusement, mais étant donné que le tarif est prévu par la réglementation, il s'abstiendra.

Le Conseil de Faculté approuve les tarifs des photocopies des copies d'examens et de refacturation des frais d'envoi à l'unanimité, moins une abstention.

6. Aide financière

Ce point sera reporté à un prochain conseil.

7. Divers

- a) Rectification matérielle de la maquette de la double-maîtrise en droits français et anglais

Des modifications faites en accord avec l'Université de Leicester lors du renouvellement de l'accord n'ont pas été reportées ou ont été reportées partiellement sur la maquette notamment :

- Coefficients attribués aux UE
- Rédaction ambiguë du choix des matières dans certaines UE
- Erreur sur le nombre de matières au choix dans une UE

Le Conseil approuve les rectifications de la maquette de la double maîtrise en droits français et anglais à l'unanimité.

- b) Autres divers

M. LUTZ-SORG fait référence à un article sur la création d'une Ecole de droit à l'Université de Toulouse pour former des praticiens paru dans le supplément au Monde et demande si la Faculté de Droit de Strasbourg proposait aussi des doubles cursus.

Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD répond que la Faculté a devancé Toulouse sur certains points : elle offre des doubles diplômes avec Leicester, Madrid, un cursus intégré avec Sarrebruck.

La Faculté propose également un diplôme d'université en droits européens avec des cours de droit en allemand et en anglais. L'idée serait de transformer ce DU en parcours de licence.

Le Doyen s'était interrogé sur l'opportunité de créer une Ecole de droit, organe extérieur à l'université, avec des droits d'inscription souvent relativement élevés.

La Faculté a choisi de ne pas franchir ce cap et préfère proposer ces formations dans le cadre de l'habilitation.

M. MALLOL souhaiterait accueillir davantage d'étudiants de la Faculté de Droit lors des audiences qui sont très appréciées et qui apportent une vision plus vivante du droit. Il propose que les enseignants de la Faculté prennent contact avec le tribunal pour avoir connaissance des dates des audiences.

M. LUTZ-SORG ajoute que le rapporteur public fait un exposé exhaustif en faits et en droit, extrêmement formateur pour les étudiants car très complet.

M. MALLOL répond que le niveau du barreau à Strasbourg est tout à fait exceptionnel.

Le Doyen remercie le Président de cette proposition. L'information sera transmise aux enseignants de masters (1 et 2).

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 10h45.

Le Doyen rappelle qu'un conseil se tiendra le 2 juin prochain à 10 heures.

Le Doyen,


Christian MESTRE